

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE À BOUCHERVILLE,  
LE MARDI 8 NOVEMBRE À 18h30**

---

**Présents**

Isabelle Palardy  
Geneviève Richard  
Alexandre Buist  
Ricardo Urbina  
Stéphanie Arpin  
Sandra Gabriel  
Alexandra Goyer  
Diane Robichaud  
Julie St-Pierre  
Sandra Cournoyer  
Louise Gagné

**Absent**

Jean-François Fournier

Étant tous membres du Conseil d'établissement de l'école Les Jeunes Découvreurs.

Liette Jodoin, directrice

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue (constat 1)**

La présidente, madame Isabelle Palardy, nous adresse le mot de bienvenue.

**2. Vérification du quorum et des présences (constat 2)**

Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption 2)**

**CÉ-16-17-12**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Geneviève Richard et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 7 c) contrat avec la firme Les petits futés.

**4. Revue, adoption, signature et suivi du procès-verbal du lundi 18 avril 2016 (adoption 5)**

**CÉ-16-17-13**

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Alexandre Buist et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter du procès-verbal.

**5. Comité de parents (information 15)**

Monsieur Buist nous parle très succinctement de la dernière rencontre où il a été question de la révision de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves.

## 6. Parole au public (information 60)

La présidente, Madame Palardy, s'adresse au public pour expliquer le modus operandi retenu quant à la prise de parole. Elle procède à un bref historique de la situation afin de mettre tous les parents présents au courant. Elle rappelle que l'hypothèse 2 est celle qui provoquera le moins de déplacements d'enfants.

Madame Jodoin résitue les raisons qui ont motivé la révision du plan de répartition.

Un parent intervient pour affirmer que les chiffres annoncés par école dans le document intitulé *Révision du plan des élèves dans les écoles du secteur de Boucherville pour l'année scolaire 2017-2018*, et déposé sur le site Web de la CSP, sont inexacts et que l'hypothèse que l'on demande de soutenir, à savoir la deux (2) ne peut l'être sur la base de mauvais chiffres. Un autre parent déplore la manière dont a été menée la démarche de consultation de la commission scolaire auprès d'une multitude de parents mal informés et n'étant pas toujours en mesure de comprendre tous les éléments fournis pour se prononcer avec objectivité. Il ne croit pas qu'une hypothèse ou l'autre soit viable en l'absence de règles très claires et de mesures transitoires. Il mentionne également l'importance de préserver les enfants le plus possible en insistant sur la stabilité dans leur milieu.

Madame Palardy abonde dans le sens des parents dans la mesure où les délais donnés par la commission scolaire pour répondre au sondage ont été très courts. Elle mentionne que les membres du CÉ vont tenter d'ici vendredi de rédiger une résolution qui sera la plus fidèle possible aux demandes et commentaires des parents.

Un parent dénonce la vitesse avec laquelle la commission scolaire demande de prendre position suite à la consultation et le manque de clarté par rapport au sondage. Madame Jodoin précise que les résultats au sondage serviront de mesures transitoires.

Un parent demande la raison pour laquelle on ne se donne pas comme priorité de préserver les enfants en place. Un autre parent suggère de revoir la politique d'admission plutôt, car les hypothèses annoncées ne sont pas acceptables. Il est mentionné également, qu'en ayant diminué l'effet d'entonnoir avec l'ajout d'une classe aux Jeunes Découvreurs, on a diminué les transferts et les déplacements d'enfants.

Un parent demande à quoi sert cette discussion ce soir et ce à quoi madame Palardy répond que les commentaires, les avis seront annexés à la résolution. De plus, il émet le commentaire qu'aucun élu n'est présent à cette rencontre du conseil d'établissement, ce qui n'est pas normal selon lui.

Un parent venant d'arriver au Canada soulève la difficulté de devoir envisager un autre déplacement pour son enfant.

Un parent rappelle aussi que des enfants qui ont déjà été déplacés devraient être protégés les premiers. Il déplore le fait qu'aucune mesure transitoire n'a été proposée aux parents.

Un parent dénonce le grand manque d'informations de la part de la commission scolaire et corrobore les propos du parent qui annonçait des incohérences au niveau des chiffres. Il serait tellement vital de

laisser tous les enfants d'une même famille dans une seule et même école.

Un parent prévient les autres parents que les données ne sont pas claires, en tous cas pas suffisamment pour se prononcer.

Madame Palardy annonce que le temps imparti au public arrive à son terme.

Un parent émet un projet de résolution :

- 1- Il suggère de conserver le statu quo. Ce qui voudrait dire que la politique d'admission et de répartition doit être revue préalablement et vécue avant d'apporter des changements si besoin est. Parallèlement, il préconise que soit analysé l'impact de la clause 7.3.3 ;
- 2- Statu quo avec mesures transitoires ;
- 3- Garantir qu'un enfant déplacé ne le soit pas plusieurs fois pendant les années de son primaire – privilégier la stabilité ;
- 4- Le droit à l'école de quartier pour les parents doit être pris en compte - enfants marcheurs près de leur école ;
- 5- Protéger la fratrie.

Concernant les hypothèses, il est mentionné qu'il ne semble pas y avoir de consensus parmi les différentes écoles de Boucherville, car certains parents se sont présentés à d'autres rencontres organisées par les CÉ et les décisions divergent. La réalité des écoles de Boucherville n'est probablement pas la même partout.

## CÉ-16-17-14

En terminant, il est mentionné que le 6 décembre prochain, en assemblée publique, les commissaires prendront leur décision concernant le plan de répartition des élèves des écoles du secteur de Boucherville.

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Geneviève Richard et adoptée à l'unanimité,

**IL EST RÉSOLU** que madame Isabelle Palardy, présidente du CÉ, écrira un projet de résolution d'ici jeudi qui devra être adopté par la suite via courriel par tous les membres du CÉ. Après adoption, la résolution sera acheminée à madame Anne Ledoux, directrice du service de l'organisation scolaire à la CSP.

## 7. Suivi du procès-verbal

### 7.1 Mot du CÉ dans L'alizé (discussion 10)

Il serait opportun de transmettre de l'information dans le prochain L'alizé, pour maintenir les parents informés et dans une perspective de transparence.

### 7.2 Suivi au procès-verbal du CÉ de septembre : résultat de la consultation du service légal de la CSP à propos de la possibilité des parents de l'OPP de prendre en charge la vente d'effets scolaires (information 10)

Report au prochain CÉ

## CÉ-16-17-15

### 7.3 La firme les petits futés

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Sandra Gabriel et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de reconduire le contrat avec la firme Les petits futés pour l'été prochain.

## **8. Affaires nouvelles**

### **8.1 Approuver les activités extrascolaires de la session d'hiver (adoption 10)**

Voici les activités suggérées et approuvées :

Donjons et dragons 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année  
 Chorale 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année  
 Cardio en plein air 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> année  
 Karaté tous les niveaux  
 Échecs 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

### **8.2 Suivi de l'envoi des états de compte expédiés aux parents – contribution volontaire (discussion 10)**

Il est suggéré d'envoyer un courriel explicatif aux parents joint à la facturation dans le but de les informer à quoi servira la contribution volontaire.

### **8.3 Convention de gestion et de réussite éducative (adoption 15)**

#### **CÉ-16-17-17**

Tous les membres sont invités à prendre connaissance du document intitulé *Convention de gestion et de réussite éducative*. Tout son contenu est issu de la recherche et donc de résultats probants.

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Sandra Cournoyer et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter la Convention de gestion et de réussite éducative telle que présentée.

## **9. Travaux du conseil**

#### **CÉ-16-17-18**

### **9.1 Résolution en faveur d'une hypothèse retenue au sondage avec énumération des mesures transitoires sur la révision du plan de répartition des élèves des écoles du secteur de Boucherville (adoption 30)**

Voir feuille en annexe

## **10. Service de garde (information 5)**

Les deux sorties à venir auront lieu lors des prochaines journées pédagogiques.

## **11. Vie à l'école (information 5)**

- L'activité Educazoo « mamifères et reptiles » a eu lieu à l'école pour les élèves de maternelle ;
- Les élèves du 1er cycle assisteront au spectacle *Alice au pays des merveilles* à l'OSM ;
- Les élèves du 3<sup>e</sup> cycle auront le plaisir de découvrir de nouveaux livres en visitant le Salon du livre de Montréal.

Demande d'une enseignante : madame Carole Leroux, enseignante en 5<sup>e</sup> année, propose une nouvelle sortie pour ses

élèves soit d'aller au café culturelle de la ville de Boucherville, le 6 décembre, afin d'assister à l'exposition d'œuvres de madame Leblanc et de suivre un atelier de création. Durée de deux heures. Le transport est à prévoir et les parents sont donc sollicités pour transporter des enfants.

#### **12. OPP (information 10)**

Ce point est reporté à la prochaine séance du CÉ.

#### **13. Correspondance (information 5)**

La fondation Desjardins :

Un guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école en collaboration avec la fondation Jasmin Roy est remis à la directrice madame Jodoin.

#### **14. Points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre (information 2)**

- Retour sur les photos scolaires ;
- Résultat de la consultation du service légal de la CSP à propos de la possibilité des parents de l'OPP de prendre en charge la vente d'effets scolaires ;
- Présentation du budget révisé ;
- Révision du projet éducatif de l'école ;
- Présentation des normes et modalités en évaluation ;
- Convenir des balises des sorties lors des journées pédagogiques au service de garde.

#### **15. Levée de l'assemblée**

**CÉ-15-16-17**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Sandra Gabriel et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h20.

---

ISABELLE PALARDY  
Présidente du  
Conseil d'établissement

---

LIETTE JODOIN  
Directrice